

INSTRUCTIONS DE COURSE

TOUR DES PORTS DU MORBIHAN YACHT CLUB DU CROESTY-ARZON

GRADE 5A

Du 08 au 13 JUILLET 2023

Le Croesty - La Trinité sur Mer - Locmiquelic - Lorient Ville - Port Haliguen

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile
Ainsi que dans l'avis de course paragraphe 1
Les règlements Fédéraux
Le règlementation Natura 2000

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est situé à l'entrée du YCCA le premier jour, puis sur le bateau comité. Ils seront également mis en ligne à l'adresse :
<https://www.ycca.fr>
www.tourdesportsdumorbihan.fr
WhatsApp



3.2 Le PC course sera situé sur le bateau comité NEPTUNE N° de téléphone : 06 88 56 73 44

3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 72

4. CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes des arbitres.

5. SIGNAUX AU PORT

5.1 Les signaux sont envoyés au mât de pavillons situé sur le bateau comité amarré au port

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Confirmation des inscriptions

Samedi 08 juillet de 9H00 à 18H00

Les courses sont prévues selon le programme suivant :

Dimanche 9 juillet :

08h45 Briefing et émargement

10H30 Signal d'avertissement pour un parcours côtier

Briefing pour le lendemain lors de l'annonce des résultats au retour au port

Lundi 10, Mardi 11, Mercredi 12 et Jeudi 13 juillet 2023

09h00 Signal d'avertissement pour un parcours côtier

Briefing tous les soirs pour le lendemain lors de l'annonce des résultats de retour au port

6.2 Marées (Port Navalo heure légale) :

Date	Pleines Mers			Basses Mers		
	Matin	Coef.	Soir	Coef.	Matin	Soir
09/07	10H36	74	23H05	69	04H17	16H43
10//07	11H43	64			05H12	17H42
11//07	00H11	59	13H02	59	06H12	18H46
12//07	01H23	53	14H16	51	07H16	19H53
13/07	02H33	50	15H15	51	08H23	21H00

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.4 Déroulement de la course

Le bon déroulement de l'épreuve est soumis au respect du calendrier et des horaires prévus, tant vis-à-vis des ports ou municipalités qui reçoivent la course, que pour le bon déroulement des étapes suivantes.

Si les conditions météo ne sont pas favorables au départ d'une étape, le comité de course peut demander aux concurrents de faire route à 5 nœuds, en restant groupés à proximité du bateau comité.

Ces dispositions sont signifiées par l'envoi des pavillons "**Aperçu et Lima**".

Dès le retour des conditions favorables par l'AO, une ligne de départ sera mouillée et le départ donné. Dans ce cas, la première marque de parcours à respecter, ou une éventuelle bouée de dégagement, sera la marque la plus proche de cette ligne de départ, selon l'ordre des marques de parcours prévues pour cette étape.

7. PAVILLONS DE SERIE (signal d'avertissement)

Les pavillons de classe sont :

La flamme JAUNE pour les voiliers inscrits en série régates à équipage à trois ou plus avec un groupe net HN Osiris inférieurs à 20.

La flamme VERTE pour les voiliers inscrits en série régates à équipage à trois ou plus avec un groupe net HN Osiris de 20 et plus.

La flamme BLEUE pour les voiliers inscrits en Rallye croisière

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement de la zone de course est défini en **annexe ZONE DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS**, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
- 9.3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra la flamme numérique correspondant au numéro de parcours à effectuer et le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 9.4 Sur l'ensemble des marques à contourner, une porte peut être mise en place entre un bateau commissaire et la marque à contourner.
- 9.5 **Réduction et modification de parcours côtier** :
- a) Le pavillon "0" envoyé au voisinage d'une marque à contourner signifie : après le passage de cette marque, rejoignez directement la ligne d'arrivée en respectant les IC art 11.
Des signaux sonores brefs seront émis par le bateau commissaire ou Comité à proximité de la marque pour attirer l'attention des concurrents.
- b) Bouée variable : Le pavillon « C » envoyé au voisinage d'une marque à contourner, accompagné des indications de CAP et DISTANCE, signifie qu'une marque supplémentaire est insérée dans le parcours. Cette marque sera à laisser ET contourner à bâbord ou si le pavillon « C » est accompagné du pavillon vert la marque sera à laisser à tribord. Une fois que cette marque supplémentaire est contournée, le parcours doit être fini comme prévu dans les IC.
- 9.6 **Pointage officiel à une marque** : Le comité peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE**.
- 9.7 L'AO et le comité de course pourront définir d'autres parcours côtiers qui seraient distribués par avenant.

10. MARQUES

- 10.1 Les marques sont :
- Les marques de parcours ou de dégagement seront les suivantes :
- Marque de dégagement : bouée gonflable jaune.
Marque d'arrivée : bouée gonflable jaune
- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

L'attention des concurrents est attirée sur le risque de danger à proximité des marques pour tout parcours côtier, réduit ou non (exemples non exhaustifs : les bouées de Chenal du Port du Crouesty, la bouée Cardinale Sud des Buissons de Méaban).

Zone interdite à la navigation : Zone mytilicole définie par 4 bouées dont les coordonnées, définies par le SHOM, sont les suivantes :

- Bouée Cardinale Nord : 47° 25' 11.28" N ; 2° 56' 21.39" W
- Bouée Cardinale Est : 47° 25' 11.28" N ; 2° 56' 21.39" W
- Bouée Spéciale : 47° 24' 38.76" N ; 2° 56' 49.04" W
- Bouée Spéciale : 47° 24' .76"38 N ; 2' 56' 49.04" W

12. LE DEPART

Les départs des courses sont donnés en application de la règle 26, modifiée comme suit :

Temps	Signaux	Signification
5'	Envoi du pavillon de classe avec un signal sonore	Avertissement
4'	Envoi du pavillon P, I, U ou noir, avec un signal sonore	Préparatoire
1'	Amenée de P, I, U ou noir avec un signal sonore long	Dernière minute avant le départ

0	Amenée du pavillon de classe avec un signal sonore	Départ
----------	--	--------

Les temps sont décomptés à partir des signaux visuels. L'absence de signal sonore ne doit pas être prise en considération.

12.1 Les extrémités de la ligne de départ sont déterminées par le mât du bateau Comité de Course portant le pavillon orange et soit :

- Le côté parcours de la marque de départ.
- Le mât d'un bateau comité arborant un pavillon Orange

Un bateau commissaire (viseur bout de ligne) pourra se tenir dans le prolongement de la ligne. Le passage entre ce bateau et la marque de départ est interdit à tout concurrent à partir du signal préparatoire qui le concerne y compris pour revenir prendre le départ conformément à la RCV 30.1. Le non-respect de cette règle entraînera une pénalité de 20% des inscrits sans instruction.

12.2 [DP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a).

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **10 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

12.5 Un bateau OCS qui ne reviendrait pas du côté pré-départ recevra sans instruction, une pénalité définie dans l'IC 15.2 ajouté à son temps réel de course. Ceci modifie la RCV 30.

13. PROPULSION

A partir du signal préparatoire, les bateaux sont en course et ne doivent plus embrayer leur moteur. Ils peuvent l'utiliser pendant la course, non embrayé, pour recharger leurs batteries.

14. L'ARRIVEE

14.1 l'arrivée sera située entre bateau comité arborant un pavillon bleu et le coté parcours de la marque d'arrivée.

14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Une infraction aux règles pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

15.2 Infraction à une règle des RCV.

Une infraction aux règles des RCV, pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

Pour les départs de parcours côtier, une infraction aux RCV 28, 30 et 31 pourront être sanctionnée d'une pénalité en temps de 10 minutes minimum pouvant aller à la disqualification.

- RCV 30.1 pavillon 'P ou I' : OCS, départ anticipé sous pavillon "P" ou "I", la pénalité en temps sera de 30 minutes, à rajouter au temps réel du concurrent.

- RCV 30.2 pavillon 'Z' : ZFP, départ anticipé sous pavillon "Z", la pénalité en temps sera de 45 minutes, à rajouter au temps réel du concurrent. En cas de réparation du bateau, celui-ci conservera une pénalité de 10 minutes à rajouter à son temps réel de course. Ceci modifie la règle du pavillon 'Z'.

- RCV 30.4 du pavillon Noir : départ anticipé sous pavillon "Noir", la pénalité en temps sera de 30 minutes, à rajouter au temps réel du dernier voilier ayant fini la course.

Les voiliers NSC, DNF, DNS, DNC, RET obtiendront le nombre de points du dernier voilier ayant fini la course + 1.

Les voiliers DSQ obtiendront le nombre de points du dernier voilier ayant fini la course + 2.

Les voiliers DNE obtiendront le nombre de points du dernier voilier ayant fini la course +3.

Ceci modifie la RCV 30.

15.3 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. TEMPS LIMITES

16.1 Temps limite du premier bateau pour finir :

Pour les parcours côtiers : 6 heures

- 16.2 Les voiliers ne réussissant pas à terminer :
 Pour les parcours côtiers : 3 minutes par mille nautique du parcours ajouté au temps du premier classé dans la seconde moitié des partants de leur classe
°Exemple : si la classe compte 8 partants pour la course concernée, le temps limite sera décompté à partir de l'heure d'arrivée du 5^{ème} concurrent de la classe.
 Sont classés « DNF ». Ceci modifie la règle 35 des RCV. La clôture de la ligne sera annoncée à la VHF.
- 17. DEMANDES D'INSTRUCTION**
- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information situé sur le bateau comité
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au bateau comité.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu sur le bateau AR GALLAOUED du YCCA... Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 18. CLASSEMENT**
- 18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées : Aucune
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.
- 19. REGLES DE SECURITE**
- 19.1 [DP] Un élargement (sortie) sera mis en place et les modalités précisées lors du briefing.
Élargement retour ; Il n'y a pas d'élargement retour, le pointage du bateau comité à l'arrivée fait foi.
- 19.2 [DP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course sera défini lors du premier Briefing.
- 19.4 **Utilisation du Bout dehors :**
 Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.
- 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT**
- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.
- 21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**
- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 60 minutes avant son signal d'avertissement.
- 22. BATEAUX OFFICIELS**
 Les bateaux officiels arboreront un pavillon YCCA
- 23. ACCOMPAGNATEURS**
- 23.1 [DP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés auprès de l'organisation.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24 EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

25 EMBLEMES

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

[DP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

28. PRIX

Des prix seront décernés à discrétion de l'AO.

La distribution des prix aura lieu le Jeudi 13 juillet au YCCA.

29 DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

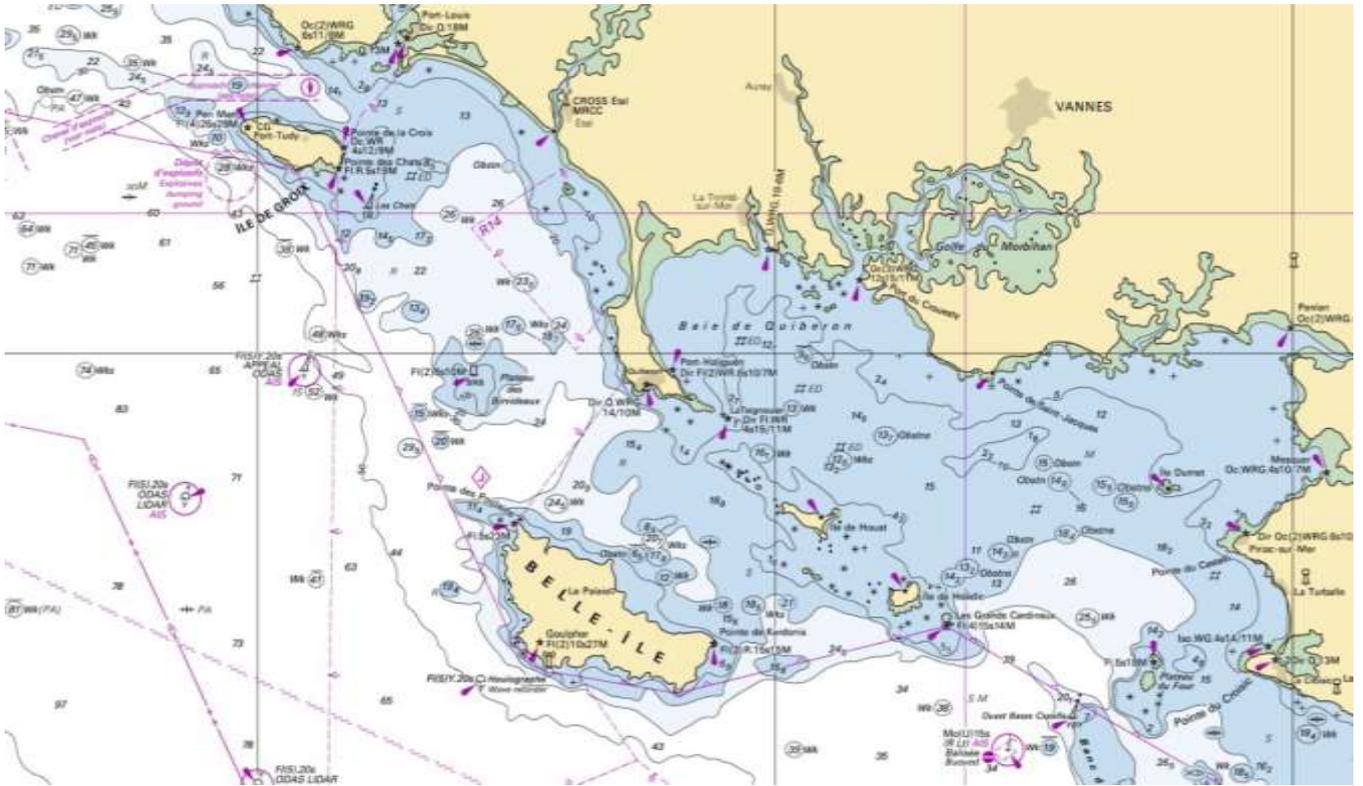
ARBITRES DESIGNES

- Président de Comité de Course : Jean-Philippe LANGLOIS 06 88 56 73 44

- Président du Jury : Marc EYMOND 06 62 36 70 09

YCCA
Port du Crouesty
56640 ARZON
02 97 53 78 07
info@ycca.fr

ANNEXE ZONE DE COURSE



ANNEXE 1

PARCOURS COTIERS

DIMANCHE 09 JUILLET

Matin :

Parcour1

Zone de départ approximative. 47°30' 59.12" N 2° 53' 31.33" W

Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Bouée de danger isolé L'épieu	à contourner en la laissant à tribord	2.7	
Bouée Cardinale Sud la Chimère	à contourner en la laissant à bâbord	1.00	3.7
Bouée Cardinale Ouest La Recherche	à contourner en la laissant à tribord	4.30	8.00
Arrivée à proximité Er Yoc'h		4.60	12.60

Parcour2

Zone de départ approximative. 47°30' 59.12" N 2° 53' 31.33" W

Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Bouée de danger isolé L'épieu	à contourner en la laissant à tribord	2.7	
Bouée Cardinale Sud la Chimère	à contourner en la laissant à bâbord	1.00	3.70
Arrivée à proximité Er Yoc'h		5.8	9.5

Après -midi :

Parcour3

Départ à proximité Er Yoc'h

Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Rocher La vielle	à contourner en la laissant à tribord	1.00	
Bouée Cardinale Sud la Chimère	à contourner en la laissant à bâbord	5.80	6.80
Bouée de danger isolé L'épieu	à contourner en la laissant à bâbord	1.00	7.80
Boué cardinal Sud Meuban	à contourner en la laissant à bâbord	2.60	10.40
Boue cardinal Sud Les Buissons de Méaban	à laisser à tribord	1.70	12.10
Arrivée à proximité du petit Trého		2.40	14.50

Parcours 4

Départ à proximité Er Yoc'h

Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Rocher la Vieille	à contourner en la laissant à tribord	1.00	
Boué cardinal Sud Meaban	à contourner en la laissant à bâbord	6.60	7.60
Boue cardinal Sud Les Buissons de Méaban	à laisser à tribord	1.70	9.30
Arrivée à proximité du petit Trého		2.40	11.70

Lundi 10 juillet

Parcours 1

Départ. : Proche du petit Trého

Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Basse nouvelle	à laisse à tribord	6.35	
Respecter le Passage de la Teignouse			
Bouée cardinale GOUE VAS SUD	à contourner en la laissant à tribord	2.34	8.69
Porte aux BIRVIDEAUX		8.55	17.24
Arrivée : à proximité de la bouée cardinal Bastresses Sud		12.22	29.46

Parcours 2

Départ. : Proche du petit Trého

Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Basse nouvelle	à laisse à tribord	6.35	
Respecter le Passage de la Teignouse			
Bouée cardinale GOUE VAS SUD	à contourner en la laissant à tribord	2.34	8.69
Porte aux BIRVIDEAUX		8.55	17.24
Bouée cardinale Sud Les Chats	à contourner en la laissant à tribord	8.00	25.24
Arrivée : à proximité de la bouée cardinal Bastresses Sud		5.10	30.34

MARDI 11 JUILLET

PARCOURS 1

à proximité de la bouée cardinal Bastresses Sud

Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Bouée cardinale Est Edouard de Cougy	à contourner en la laissant à tribord	3.15	
Bouée cardinal Nord Basse Mérite	à contourner en la laissant à bâbord	1.40	4.55
Bouée cardinal Ouest Speerbrecker	à contourner en la laissant à bâbord	0.60	5.55
Bouée Jaune donnée approximative 47° 39' 27.67"N 3° 27' 49.67	à contourner en la laissant à tribord	1.10	6.28
arrivée : à proximité de la bouée cardinal Bastresses Sud		4.20	10.48

PARCOURS 2

à proximité de la bouée cardinal Bastresses Sud

Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Porte Bouée cardinale Est Edouard de Cougy à laisser à tribord		3.15	
Bouée cardinal Sud Les Chats	à contourner en la laissant à tribord	2.32	5.47
Laisser l'île de Groix à tribord		8.61	14.08
Bouée Jaune donnée approximative 47° 39' 27.67"N 3° 27' 49.67	à contourner en la laissant à bâbord	2.00	16.08
Arrivée : à proximité de la bouée cardinal Bastresses Sud		4.2	20.28

Mercredi 12 Juillet

Départ. : à proximité de la bouée cardinal Bastresses Sud

Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Porte aux BIRVIDEAUX

12

Bouée cardinale GOUE VAS SUD

à contourner en la laissant à bâbord

9.5

21.5

Respecter le Passage de la Teignouse

Cardinale SUD QUIBERON

à contourner en la laissant à bâbord

4

25.5

Arrivée à proximité de la SUD PORT HALIGUEN

2.5

28

Jeudi 13 Juillet

Parcours 1

Départ. : à proximité de Sud Port Haliguen

Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Bouée cardinal Sud Quiberon

à contourner en la laissant à bâbord

2.8

Roche la vielle

à contourner en la laissant à bâbord

5.3

8.1

Arrivée Cardinal Sud Meaban

6.6

14.7

Parcours 2

Départ. : à proximité de Sud Port Haliguen

Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Bouée cardinal Sud Quiberon à bâbord

à contourner en la laissant à bâbord

2.8

Roche la vielle à bâbord

à contourner en la laissant à bâbord

5.3

8.1

Cardinal Ouest La recherche

à contourner en la laissant à bâbord

4.7

12.8

Arrivée Cardinal Sud Meaban

6.5

19.3

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.